

Groupement d'employeurs Clubs Judo

Au-delà d'un outil de gestion, une possibilité de
développement



GE Club Judo : du point de vue du club

1. Notre développement passe par la pérennisation des emplois dans les clubs.
2. Pris isolément, les clubs sont dans la majorité des cas des structures ne pouvant pas faire face à cet enjeu
 - a) Le club moyen compte 100 licenciés environ
 - b) Le club médian compte 70 licenciés environ
3. Il est donc nécessaire d'inscrire nos clubs dans un nouveau dispositif, dans une nouvelle dynamique.

GE Club Judo : du point de vue du salarié

1. Les enseignants à plusieurs employeurs et hors GE doivent construire leur emploi auprès de plusieurs clubs ce qui rend complexe la tâche sur le plan administratif, organisationnel, relationnel.
2. Ses employeurs pris isolément ne sont pas toujours en mesure de garantir un salaire à la hauteur de ses attentes. La stabilité de l'emploi est plus fragile.
3. Le salarié voit son activité professionnelle fragmentée.

GE Club Judo, pour les dirigeants des clubs...

- Le GE club Judo ne doit pas se réduire à un outil de gestion des fiches de paie.
- Le GE Club ne doit pas être un moyen de se décharger de ses responsabilités d'employeur.

Il doit...

GE Club Judo

- Le GE club Judo doit apporter une plus-value pour ses membres-utilisateurs.

Nouvelle action commune irréalisable séparément.

Mutualisation des compétences des dirigeants.

Réduction de certains frais.

Obtention d'aide à l'emploi.

...

GE Club Judo : des propositions pour avancer

- La FFJDA proposera pendant le premier trimestre une plaquette spécifique pour les clubs de Judo qui souhaitent se regrouper en Groupement d'employeurs :
 - Avantage pour le club
 - Avantage pour le salarié
 - Documentation
 - Exemple d'action de développement
- ...
- La Ligue, par l'intermédiaire de son Responsable Administratif Régional apportera le soutien nécessaire à la création ou à l'évolution d'un groupement d'employeur.

**Merci
de votre attention**

